

## INTRODUCTION

---

Le Projet «Promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides» communément appelé Projet MINIGRIDS est un projet conçu et mis en œuvre par le Gouvernement mauritanien avec le soutien de ses partenaires au développement, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondiale (FEM) et le PNUD.

Le projet contribue à la fois au développement et à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable dans le rural mauritanien. Il illustre une politique de décentralisation favorisant une meilleure implication des ministères sectoriels dans la prise en charge du changement climatique dans les stratégies sectorielles et il cadre avec l'ensemble des traités internationaux de lutte contre les changements climatiques auxquels la Mauritanie a souscrit.

Le projet est également en phase avec la réforme du secteur de l'électricité, dont les objectifs sont entre autres de:

- Favoriser l'accès du plus grand nombre au service de l'électricité ;
- Rationaliser les prix de l'électricité afin qu'ils reflètent son coût économique ;
- Impliquer les investisseurs privés dans la gestion et le financement des infrastructures de l'électricité.

Il est attendu que ce projet contribue progressivement, lorsqu'il sera répliqué à grande échelle, à la réduction de la consommation du carburant importé, ce qui contribuera à améliorer le bilan énergétique de la Mauritanie qui est actuellement composé de plus de 80% des carburants traditionnels. Les Energies renouvelables n'en représentent que 20% et le taux d'électrification rurale est inférieur à 5%.

La Mauritanie est une place de choix pour l'électrification décentralisée avec l'utilisation des énergies renouvelables, pour lesquelles le pays dispose d'une grande ressource, en particulier dans l'énergie solaire photovoltaïque, éolienne et hydroélectrique.

L'intérêt de l'utilisation des énergies renouvelables est également dicté par une très faible densité de population, composée de plus de 8.000 villages de moins de 2.500 habitants et le manque de réseaux électriques interconnectés dans les zones rurales.

Le projet Minigrids est composée de deux principales parties :

La partie hard : Réalisation d'un modèle opérationnel de mini-réseau hybride, financée par le fonds d'Abou Dhabi et l'état Mauritanien et mise en œuvre par la SOMELEC

Cette partie consiste à améliorer l'accès à l'électricité par énergie éolienne dans quatre villages le long de la côte, vers le nord du pays (près de Nouadhibou). Les quatre localités ciblées sont Lemcid, Lemhaijrat, Bellewakh et Tiwillit. Elles sont situées dans des zones isolées, loin de tout réseau électrique. L'énergie éolienne a été choisie en raison du fort potentiel de la côte mauritanienne, en particulier dans les zones ciblées. La vitesse du vent dans cette région est d'environ 9 m/s.

Les localités choisies sont des villages de pêcheurs ayant d'importantes activités dans le domaine de la conservation du poisson. De l'énergie est nécessaire pour la réfrigération et la production de glace. Mais de l'énergie est également nécessaire pour la production d'eau potable, au moyen de la désalinisation de l'eau de mer. L'eau est rare dans les villages ciblés, situés dans le désert du Sahara, et la seule manière d'avoir accès à de l'eau potable est le traitement de l'eau de mer.

Les localités choisies présentent une population totale permanente sur place, de l'ordre de 500 Ménages, qui est principalement composée d'Imraguens, un groupe ethnique autochtone et indigène mauritanien. Les Imraguens sont des pêcheurs traditionnels et les descendants des premiers peuples de la Mauritanie.

La partie opérationnelle pilote du Projet est donc orientée vers la création d'un développement local intégré incluant à la fois l'électricité, l'eau potable et la conservation des produits de pêche.

La Partie pilote « hard » a été préparé par l'Agence pour la Promotion de l'Accès Universelle aux Services (APAUS) et soumis pour financement au Fonds d'Abou Dhabi pour le développement (l'ADFD). Il a été préapprouvé en janvier 2014. Le financement est à présent disponible.

La partie SOFT : Financée par le FEM et le PNUD et mise en œuvre par l'Unité de Gestion du Projet

Cette partie consiste à : (1) L'Elaboration des instruments politiques, réglementaires, législatifs et financiers pour le développement de mini-réseaux hybrides ; (2) Renforcement des capacités d'exploitation de mini-réseaux hybrides.

Elle vise l'amélioration de la gouvernance de l'électrification rurale au niveau national, et c'est donc tout le rural mauritanien qui bénéficiera de ses retombées.

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

## TABLEAU DE RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet :	Promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides			
ID de projet du FEM :	PIMS 5357		<u>à l'approbation (en millions USD)</u>	<u>à l'achèvement (en millions USD)</u>
ID de projet du PNUD :	00089934	Financement du FEM :	1,27	1,27
Pays :	Mauritanie	Financement de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	0,45	0,2
		Gouvernement :	2,25	0,17
		IRENA/ADFD (à travers le Ministère de l'énergie)	5	5
Domaine focal :	Mini-réseaux hybrides	Autre :	4,31	3,45
Objectifs FA, (OP/SP) :		Cofinancement total :	7,70	7,70
Agent d'exécution :	PNUD	Coût total du projet :	8,97	8,97

Autres partenaires participant au projet :	MPEM, IRENA/ADFD	Signature du DP (Date de début du projet) :		24/11/2016
		Date de clôture (opérationnelle) :	Proposé : 31/03/2020	Réel :

## OBJECTIF ET PORTEE

Formellement inscrite dans le document du et dans le plan d'évaluation du PNUD Mauritanie, cette évaluation a pour objectif général de faire le bilan des réalisations accomplis et d'analyser les résultats atteints par le projet sur la base des indicateurs initialement définis.

Elle a pour objet de fournir aux partenaires du projet, i.e. le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les partenaires nationaux, notamment les Ministères du Pétrole, de l'Énergie et des Mines, les informations d'appréciation des réalisations du programme, de tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques.

De façon spécifique, l'évaluation vise à :

- Évaluer les résultats du Projet depuis son démarrage;
- Analyser et évaluer les mécanismes de mise en œuvre ;
- Identifier les points forts, les faiblesses et les contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet ;
- Evaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes en relation avec les résultats obtenus ;
- Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'effet des actions menées par le projet en rapport avec les résultats escomptés ;
- Evaluer la prise en compte de la dimension genre et l'approche fondée sur les droits humains dans la conception et la mise en œuvre du Projet ;
- Tirer les leçons apprises tant positives que négatives de l'expérience de mise en œuvre du projet;
- Formuler des recommandations maximiser l'atteinte des résultats et de leur durabilité.

## APPROCHE ET METHODE D'EVALUATION

Une approche et une méthode globales<sup>1</sup> pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence ([Annexe C](#)) des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats de développement](#), à la page 163

du projet, le conseiller technique du PNUD-FEM basé dans la région et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain à Nouakchott et dans les zones d'intervention du projet sur le littoral. Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

Noms et prénoms	Institution	Position
L'équipe du programme (Directeur National du Projet, Coordinateur, points focaux,...)	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, PNUD,	
Adama-Dian Barry	PNUD	DRR
Limam Abdawa	PNUD	LT Développement Durable
El Hassen Teguedi	PNUD	Responsable du S&E
Dah Sidi Bouna	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines	DG de l'Electricité
Mohamed Khairy Mohamed Nagi	Ministère du Pétrole et des Mines	Coordinateur national du projet
A déterminer	APAUS	
A déterminer	SOMELEC	
A déterminer		

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le RAP/RMP et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'[annexe B](#) des présents termes de référence.

## CRITERES D'EVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet ( [annexe A](#) ) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe D](#).

<b>Notes d'évaluation :</b>
-----------------------------

1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution/agence de réalisation	Notation
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :	4 Durabilité	de l'agence d'exécution/agence de réalisation :
Pertinence		Ressources financières :	
Efficacité		Sociopolitique :	
Efficiences		Cadre institutionnel et gouvernance :	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental :	
		Probabilité globale de la durabilité :	

## FINANCEMENT/COFINANCEMENT DU PROJET

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (BP) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien en nature</li> </ul>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autre</li> </ul>								
Totaux								

## INTÉGRATION

Les projets financés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été

intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes.

## IMPACT

---

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans le développement des réseaux mini-hybrides, b) contribué à l'élaboration des instruments politiques, réglementaires, législatifs et financiers pour le développement de mini-réseaux hybrides ; contribué au renforcement des capacités d'exploitation de mini-réseaux hybrides. <sup>2</sup>

## CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

---

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements.

## MODALITES DE MISE EN OEUVRE

---

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD en Mauritanie. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

## CALENDRIER D'EVALUATION

---

L'évaluation durera au total 25 jours selon le plan suivant :

Activité	Durée	Date d'achèvement
Préparation	05 jours	
Mission d'évaluation	11 jours	
Projet de rapport d'évaluation	06 jours	
Rapport final	3 jours	

## PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'EVALUATION

---

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
--------------------	--------------------	-------	-----------------

---

<sup>2</sup> Un outil utile pour mesurer les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROTI (Review of Outcomes to Impacts) mise au point par le Bureau de l'évaluation du FEM : [ROTI Handbook 2009](#)

<b>Rapport initial</b>	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard une semaine avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au BP du PNUD
<b>Présentation</b>	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, BP du PNUD
<b>Rapport provisoire</b>	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le CTR, le service de coordination du programme et les PFO du FEM
<b>Rapport final*</b>	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du erc du PNUD.

\*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.

## COMPOSITION DE L'EQUIPE

---

Cette évaluation sera réalisée par un(e) consultant international(e). Le consultant(e)s doit disposer d'une expérience antérieure dans l'évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. L'évaluateur sélectionné ne doit pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Il doit posséder les qualifications suivantes :

### Profil Consultant(e) international(e)

- Titulaire au moins d'un diplôme bac + 5 en planification du développement, gestion suivi évaluation des projets des projets de développement ou toute autre discipline de sciences sociales ;
- Justifier d'une expérience générale d'au moins 10 ans ;
- Minimum de 10 ans d'expérience dans la conduite des évaluations de projets et programmes de développement, notamment en lien avec l'accès à l'énergie et le développement durable ;
- Avoir déjà conduits des missions d'évaluations de projets/ programmes similaires ;
- Compétence démontrée dans l'application de la politique de S&E du PNUD-FEM et dans la Gestion Adaptive appliquée à l'évaluation de projets internationaux ;
- Une expérience du contexte mauritanien serait un atout;
- Une bonne maîtrise du Français est exigée ;
- Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés ;

## CODE DE DEONTOLOGIE DE L'EVALUATEUR

---

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont

menées en conformité avec les principes énoncés dans les [« Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »](#)

## **MODALITES DE PAIEMENT ET SPECIFICATIONS**

---

*(le présent échéancier de paiements est donné à titre indicatif et doit être complété par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM selon leurs procédures habituelles de passation de marchés)*

%	Étape
10 %	À la signature du contrat
40 %	Suite à la présentation et l'approbation du rapport provisoire
50 %	Suite à la présentation et l'approbation (par le BP et le CTR du PNUD) du rapport final

## **PROCESSUS DE CANDIDATURE**

---

Le PNUD fait recours soit à une large publication ou aux roster du bureau régional PNUD/GEF.

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.



## **ANNEXE A : CADRE LOGIQUE DU PROJET**

---

## I. Cadre de résultats du projet :

**Le présent projet contribuera à atteindre le résultat du programme de pays suivant, tel que défini dans le CPAP ou CPD : à partir de l'élément 3 du CPAP : améliorer la gouvernance environnementale et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.**

**Indicateurs de résultat du programme de pays :** niveau des émissions de gaz à effet de serre.

**Principal résultat clé en matière d'environnement et de développement durable (le même que celui qui est indiqué sur la première page, veuillez en entourer un) :**

**4. Etendre l'accès aux services environnementaux et énergétiques des pauvres.**

	Indicateur	Situation de référence	Objectifs en fin de projet	Source de vérification	Risques et hypothèses
<p><b>Objectif du projet</b></p> <p>Optimiser les mini-réseaux existants en Mauritanie en augmentant la part des Energies renouvelables (ER) et en développant un modèle opérationnel approprié pour la viabilité du système hybride.</p>	<p>Les investissements réalisés dans des projets de mini-réseaux hybrides ER-diesel par rapport à 2014, l'année de référence.</p> <p>L'ampleur de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> grâce aux investissements facilités par le projet (dans le cadre de la production d'électricité rurale, par rapport à la situation de référence).</p>	<p>0 USD/an (2014)</p> <p>2014 : la situation de référence postule que l'ensemble de la nouvelle demande d'électricité sera satisfaite à l'aide de générateurs diesel.</p>	<p>A la fin du projet – année 4 (FDP): un total de 7 millions USD d'investissements provenant du gouvernement, d'organisations d'aide multilatérale et du secteur privé sera mobilisé.</p> <p>FDP : 47.104 tCO<sub>2</sub></p>	<p>Suivi et établissement de rapports concernant l'ensemble des investissements réalisés grâce au projet dans des mini-réseaux ER-diesel.</p> <p>Cadre de S &amp; E</p>	<p>Le risque des investisseurs est moins élevé que prévu.</p> <p>Le cofinancement du gouvernement et d'institutions multilatérales ne se concrétise pas.</p> <p>Les puissances installées sont inférieures aux prévisions.</p> <p>Le temps d'arrêt des projets de mini-réseaux ER-diesel, l'identification et la construction sont plus longs que prévus.</p>

	<p>Le nombre de MWH produits dans le cadre du projet.</p> <p>Le nombre de personnes dans les zones rurales bénéficiant d'un accès à de meilleurs services.</p>		<p>64,2 MWh (2,5 MWh/an sur 20 ans de durée de vie et 2,5 % de croissance/an)</p> <p>FDP: 4 sites, 430 ménages bénéficiant d'un accès à de meilleurs services énergétiques, d'eau et de réfrigération pour le produit de la pêche.</p>	<p>Suivi et établissement de rapports concernant la mise en œuvre annuelle de projets pilotes de mini-réseaux ER-diesel.</p>	
<p><b>Résultats 1.a</b></p> <p><b>Un cadre politique et institutionnel propice à la création de mini-réseaux hybrides</b></p>	<p>Des mesures législatives sont élaborées et adoptées.</p> <p>Un cadre institutionnel révisé.</p> <p>Création d'un observatoire des énergies renouvelables.</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>Des mesures législatives révisées encourageant le développement des énergies renouvelables.</p> <p>Un cadre institutionnel révisé est mis en place.</p> <p>Un observatoire des ER est mis en place et fonctionne.</p>	<p>Publication par le MPEM des lois utiles.</p> <p>Elaboration et soumission des lois au gouvernement.</p> <p>Mise en œuvre du cadre institutionnel révisé.</p> <p>Un atlas national des vents est disponible en ligne.</p>	<p>Les priorités du pays en matière de politique et de réglementation de l'électrification rurale sont recentrées sur d'autres questions.</p> <p>La nouvelle réglementation n'est pas adoptée par le gouvernement.</p>

<p><b>Résultat 1.b</b></p> <p><b>La viabilité financière des mini-réseaux est assurée.</b></p>	<p>Le cadre révisé applicable aux PSD de mini-réseaux hybrides est mis en œuvre.</p> <p>Le niveau des investissements et la réforme des tarifs garantissent la viabilité financière des mini-réseaux.</p>	<p>Le cadre de rémunération existant ne tient pas compte de la gestion des réseaux hybrides.</p> <p>0</p>	<p>Un nouveau cadre est mis en place.</p> <p>De nouvelles sources de financement pour la subvention des tarifs sont recherchées.</p>	<p>Publication des tarifs par l'ARM.</p> <p>Signature de nouveaux partenariats, de nouvelles lois sont proposées pour la collecte de fonds.</p>	<p>La nouvelle tarification viable est jugée politiquement inapplicable.</p> <p>Le soutien politique en faveur de l'extension des PSD n'est pas suffisant.</p> <p>Le cadre législatif et institutionnel est jugé trop risqué par les IFI.</p>
<p><b>Résultat 2:</b></p> <p><b>Capacité à livrer des solutions clé en main et des services EM&amp;G de qualité.</b></p>	<p>Les représentants du ministère et des agences concernées ont la capacité de comprendre et de concevoir les mesures nécessaires à des services EM&amp;G de qualité.</p> <p>L'enseignement et la formation professionnelle nécessaires à des services EM&amp;G de qualité sont mis en œuvre et viables.</p>	<p>Des techniciens sont formés projet par projet.</p> <p>Une formation limitée aux ER dans les écoles professionnelles et une formation pratique limitée dans les modules universitaires.</p> <p>Inexistant.</p>	<p>Un module de formation est disponible et dispensé.</p> <p>Des services de conseils sont utilisés pour la formation, la préparation et la gestion du projet.</p> <p>Participation d'écoles et d'universités à la formation liée au projet.</p>	<p>Publication disponible</p> <p>Rapport de S&amp;E</p>	<p>Les institutions de formation et d'enseignement s'abstiennent de coopérer/préfèrent conserver leurs prérogatives.</p> <p>Les institutions de formation et d'enseignement estiment que la formation aux ER n'est pas suffisamment importante pour modifier le programme d'enseignement.</p>

<b>Résultat 3</b>  <b>Démonstration d'un modèle opérationnel fonctionnel aux fins de la viabilité technique et financière de mini-réseaux hybrides diesel/ER.</b>	<p>Il est démontré que le projet concernant les communautés côtières est financièrement et technique viable.</p> <p>Les enseignements tirés du projet sont appliqués aux futurs projets hors réseau.</p>	<p>Inexistant</p> <p>Inexistant</p>	<p>Les populations locales ont adopté le projet et conçu des activités supplémentaires pour utiliser les infrastructures existantes.</p> <p>Des instruments de mesure sont opérationnels et gérés de manière collégiale.</p> <p>Des mesures supplémentaires sont effectuées pour les besoins d'éventuels sites hybrides-ER supplémentaires.</p>	<p>Rapport de S&amp;E</p> <p>Un contrat de gestion des équipements est signé.</p> <p>Rapport de S&amp;E</p>	<p>Les infrastructures sont inadéquates aux utilisations prévues, leur installation est inadéquate.</p> <p>Le soutien politique est insuffisant.</p> <p>Les instruments de mesure sont endommagés.</p>

## **ANNEXE B : LISTE DES DOCUMENTS A EXAMINER PAR LES EVALUATEURS**

---

- Le document de la SCAPP
- La stratégie nationale de développement durable
  
- Le Programme de Pays pour la Mauritanie (CPD) (2018-2022)
- Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Mauritanie (UNDAF) (2018-2022)
- Le Document de Projet
- Les rapports de progrès
- Les études réalisées dans le cadre du programme

## ANNEXE C : QUESTIONS D'EVALUATION

*Il s'agit d'une liste générique, devant être détaillé par l'ajout de questions par le bureau de pays et le Conseiller technique FEM du PNUD sur la base des spécificités du projet.*

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
<b>Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?</b>			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
<b>Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?</b>			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
<b>Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?</b>			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
<b>Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?</b>			
•	•	•	•
•	•	•	•
<b>Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?</b>			
•	•	•	•
•	•	•	•

## ANNEXE D : ÉCHELLES DE NOTATIONS

<p><b>Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes</b></p> <p>6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes          5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures          4 Modérément satisfaisant (MS)          3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes          2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs          1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes</p>	<p><b>Notations de durabilité :</b></p> <p>4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité          3 Moyennement probable (MP) : risques modérés          2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants          1 Improbable (U) : risques graves</p>	<p><b>Notations de la pertinence</b></p> <p>2 Pertinent (P)          1 Pas pertinent (PP)</p> <p><b>Notations de l'impact :</b></p> <p>3 Satisfaisant (S)          2 Minime (M)          1 Négligeable (N)</p>
<p><b>Notations supplémentaires le cas échéant :</b></p> <p>Sans objet (S.O.)          Évaluation impossible (E.I.)</p>		



## ANNEXE E : FORMULAIRE D'ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE DU CONSULTANT EN EVALUATION

---

### Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

### Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation<sup>3</sup>

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies**

**Nom du consultant :** \_\_\_\_\_

**Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) :** \_\_\_\_\_

---

<sup>3</sup>[www.unevaluation.org/unegcodeofconduct](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.**

Signé à *lieu* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_

## ANNEXE F : GRANDES LIGNES DU RAPPORT D'EVALUATION<sup>4</sup>

---

- i. Page d'introduction :
  - Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
  - N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
  - Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
  - Région et pays inclus dans le projet
  - Programme opérationnel/stratégique du FEM
  - Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
  - Membres de l'équipe d'évaluation
  - Remerciements
- ii. Résumé
  - Tableau de résumé du projet
  - Description du projet (brève)
  - Tableau de notations d'évaluation
  - Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements
- iii. Acronymes et abréviations  
(Voir : Manuel de rédaction du PNUD<sup>5</sup>)
- 1 Introduction
  - Objectif de l'évaluation
  - Champ d'application et méthodologie
  - Structure du rapport d'évaluation
- 2 Description et contexte de développement du projet
  - Démarrage et durée du projet
  - Problèmes que le projet visait à régler
  - Objectifs immédiats et de développement du projet
  - Indicateurs de base mis en place
  - Principales parties prenantes
  - Résultats escomptés
- 3 Conclusions  
(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (\*) doivent être notés<sup>6</sup>)
- 3.1 Conception/Formulation du projet
  - Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
  - Hypothèses et risques
  - Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
  - Participation prévue des parties prenantes
  - Approche de répliation
  - Avantage comparatif du PNUD
  - Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
  - Modalités de gestion
- 3.2 Mise en œuvre du projet
  - Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)

---

<sup>4</sup>Le rapport ne doit pas dépasser 40 pages au total (en excluant les annexes).

<sup>5</sup> Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008

<sup>6</sup> Utilisation d'une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d'explications sur les notations.

- Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
- Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
- Financement du projet :
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
- Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles

### 3.3 Résultats des projets

- Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
- Pertinence(\*)
- Efficacité et efficacité (\*)
- Appropriation par le pays
- Intégration
- Durabilité (\*)
- Impact

### 4 Conclusions, recommandations et enseignements

- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
- Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
- Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

### 5 Annexes

- TR
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

## ANNEXE G : FORMULAIRE D'AUTORISATION DU RAPPORT D'EVALUATION

---

*(à remplir par le BP et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)*

Rapport d'évaluation examiné et approuvé par

Bureau de pays du PNUD

Nom : Limam Abdawa, Leader Thématique Environnement

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom : El Hassen Teguedi, responsable du S&E

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

CTR du PNUD-FEM

Nom : Yves de Soye

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_